



# FORMATION ANALYSE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

## Objectifs

- Maîtriser la réglementation en matière de gestion d'accident de travail et de maladie professionnelle
- Déclarer les accidents de travail et les maladies professionnelles
- Administrer les accidents de travail et les maladies professionnelles
- Contester les contentieux en matière de Sécurité Sociale, les décisions de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

## Programme – Contenu - Modalités d'évaluations

- Déclarer un accident du travail
- Compléter la déclaration de la maladie professionnelle
- Gérer administrativement les accidents et les maladies professionnelles
- Connaître la tarification des accidents et maladies professionnelles
- Contester les différentes décisions de la sécurité sociale
- Eviter la faute inexcusable de l'employeur

## Méthodes pédagogiques

La formation est constituée d'apports théoriques et pratiques.

## Public - Prérequis

Responsables RH. Membres du service du personnel, paie ou comptabilité.  
Tout salarié chargé de la mission analyse des accidents.

## Durée - Dates

14 heures.

Nous consulter pour les dates de formation

1 stagiaire minimum - 12 stagiaires maximum